



SERVICE COMPTABILITÉ

***N.REF : JJG/CB******DC N° 18.619*****DECISION*****Concernant la fixation des tarifs spécifiques  
aux actions Ville d'Art et d'Histoire******==°=°=°=°=***

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 04 octobre 2017 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°17.2647 en date du 05 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 06 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

**DECIDE**

- De fixer les tarifs des visites aux actions Ville d'Art et d'histoire à compter du 19 octobre 2018, comme suit :

<b>Description</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire</b>
- Carnet à spirale Royan vue du large 21x15	25	5.50 €
- Carnet à spirale Perle de l'océan 15x21	25	5.50 €
- Tote bags	75	10,00 €
- Miroirs	75	5,00 €
- Magnet Ombre blanche 68 x 45mm	15	3,00 €
- Magnet marché 68 x 45mm	15	3,00 €
- Magnet Palais des Congrès 68 x 45mm	15	3,00 €
- Magnet Notre-Dame 68 x 45mm	15	3,00 €
- Magnet Boomerang 80 x 80mm	15	3,60 €
- Magnet Grille-pain 80 x 80mm	15	3,60 €
- Magnet poste 80 x 80mm	15	3,60 €
- Magnet Royan vue du large 115 x 40mm	15	4,00 €

- d'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 – Fonction 335 du Budget  
Communal

**Fait à ROYAN, le 12 octobre 2018**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 17 octobre 2018  
Certifié Conforme

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

